



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU

bonifacio-mairie.fr

20 octobre 2025 - Communiqué de presse

Présentation du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes – Corse

A Bonifacio, les rapports de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion municipale se suivent et se ressemblent.

En effet, la Chambre Régionale des Comptes a souhaité à nouveau effectuer un contrôle sur les comptes et la gestion de la commune sur les exercices budgétaires des années 2019 et suivantes.

Le Conseil municipal a adopté lors de sa réunion du 20 octobre les conclusions du rapport d'observations définitives, il devient public à l'issue de cette séance

Ce contrôle a permis, en particulier, de faire ressortir les points suivants :

- Le dynamisme des produits fiscaux et des ressources d'exploitation qui ont, notamment, généré une augmentation de 40 % des recettes entre 2019 et 2024 ;
- Des charges de gestion qui ont crû moins rapidement que les recettes (+ 25% sur la période) essentiellement dû par le renforcement de certains services en lien avec l'accroissement de l'activité et la création de nouveaux comme France Services. Les charges générales sont stables sur la période malgré la forte inflation constatée sur la période étudiée.
- Cette évolution positive engendre « *un niveau d'autofinancement accru* » : *représentant 17,9 % des produits de gestion en 2024, contre 8 % en 2019.*
- De plus, « *La capacité d'autofinancement (CAF) brute atteint 1,35 M€ en 2024 pour représenter 14,8 % des produits de gestion, un niveau satisfaisant pour une commune.* »
- Cela a permis d'atteindre *un niveau important d'investissement* de plus de 30 M€, soit 4 fois plus que les communes de la même strate en 2023.

N.B : la Chambre ne retient ici que les investissements réalisés sur le budget principal or l'ensemble de l'activité communale est réparti aussi sur les budgets annexes (budgets

consolidés) et s'élèvent à près de 45 M€, soit environ 9 fois plus que les communes de la même strate en 2024.

Mais aussi,

- L'effort de provisionnement réalisé,
- La situation financière satisfaisante du budget du Port,
- Le bon fonctionnement du Conseil municipal.

La CRC a ainsi relevé que « *Bonifacio est riche d'un patrimoine naturel et environnemental d'exception avec notamment un port qui contribue à son rayonnement* » et a pu constater les efforts fournis pour satisfaire aux contraintes et aux exigences que cela entraîne pour une commune de seulement 3300 habitants mais classée en station de tourisme.

La CRC a également émis trois recommandations dont certaines étaient déjà en cours d'exécution et des rappels au droit qui seront évidemment appliqués et suivis.

La remarque la plus récurrente de la Chambre est de « mettre fin au versement d'avances de trésorerie des budgets annexes vers le budget principal et procéder au remboursement des sommes restant dues au budget annexe du port, soit 5,50 M€ à la clôture de l'exercice 2024, en application du principe de spécialité qui régit le fonctionnement des SPIC... ».

En effet, fort des bons résultats du Port de plaisance de Bonifacio, dont l'activité est assurée par des agents municipaux sur des propriétés communales et gérée par le Conseil Municipal, la Commune a utilisé, en toute transparence, la trésorerie disponible de la régie du port afin d'avancer sur les investissements sans mobiliser de l'emprunt qui, sur la période concernée, connaissait des taux d'intérêt stratosphériques. De plus, il faut savoir que jusqu'en 2019, les comptes de la Commune et de la régie du Port n'étaient pas dissociés et donc intégrés sur une trésorerie unique. Cette dissociation, rendue obligatoire, avait effectivement complexifié la gestion de la trésorerie et nécessité le recours aux dites avances de trésorerie du Port vers la Commune.

Comme convenu, ces sommes seront remboursées et ont même commencées à l'être à hauteur de 1 M€ en début d'année et 1M€ supplémentaire programmé en cette fin d'année. Entre temps, la Commune s'est mise en situation de ne plus être contrainte à recourir à ce procédé.

Enfin, la municipalité et l'administration communale se félicitent des conclusions et de la tonalité générale de ce document qui est un encouragement et un satisfecit implicite de la politique municipale initiée depuis 2008 et régulièrement plébiscitée par les bonifaciens.

Le Maire remercie ainsi les contrôleurs pour la qualité des échanges et l'extrême cordialité des conditions dans laquelle le dialogue entre la CRC et les différents interlocuteurs municipaux s'est déroulé.